

[3 Décembre 1838] [Reçue le 2 Mars 1840]

M.M. Les procureurs des Missions françaises à Macao

Messieurs et chers Confrères,

J'ai reçu et lu avec un sensible plaisir la lettre que m'a envoyée Monsieur Barentin. Je bénis la Divine Providence du choix qu'elle fait de nos directeurs de Paris et de leurs intermédiaires. Je vous remercie de toutes les nouvelles que vous avez bien voulu m'écrire. Je vous prie de continuer à l'avenir. Ne prenez pas exemple sur la lettre que vous lisez, je n'ai pu vider mon âme de toutes les nouvelles que je désirais vous envoyer. Il n'y aura rien de perdu : je les conserverai toutes et je les poserai sur le papier quand j'en aurai l'occasion et je ne manquerai pas de vous les envoyer l'année prochaine, à moins que Monseigneur Imbert ne m'ait prévenu, car pour les antiquités coréennes nous puisons à la même source.

Sommaire des nouvelles ecclésiastiques de Corée.

J'ai eu l'honneur et l'ineffable plaisir de recevoir Monseigneur Imbert le 31 déc. 1837 à Sehou ou Haniang, capitale de la Corée. Avec non moins d'activité que de zèle et d'ardeur il a fait réformer plusieurs livres et composer un cours de prières quotidiennes⁹) et dominicales. Il a voulu se charger du soin de sa part tierce presque des chrétiens. Si la Divine Providence nous conserve la paix telle quelle dont nous jouissons, nous multiplierons facilement les chrétiens, ce semble. Les Coréens embrassent la vraie doctrine avec assez de facilité, mais malheureusement ils l'abandonnent de même. Simon y aurait eu des prosélytes.

Il y a eu cette année six persécutions. Sur une centaine de chrétiens arrêtés je n'ose dire le nombre des fidèles. On dit qu'il en a plus d'un homme saisi d'une peur frénétique qui s'est jeté à l'eau et noyé dans un fleuve qu'on lui faisait passer pour le conduire en prison. Et l'on nous avait donné à croire, à feu Monseigneur de Capse et à votre serviteur, qu'il n'y avait pas d'apostats en Corée. Rougissez-en avec nous, Messieurs et bien chers confrères, et profitez, je vous prie, de cette note pour redoubler vos prières pour eux et pour nous ; mais n'en parlez à qui il n'importe pas de le savoir. Cependant tous ne sont pas de cette trempe : il en est mort dernièrement un en prison, et il y en reste encore une vingtaine.

Le diable, non content des désastres qu'il fait par les païens ses ministres, a tenté cette année de saisir toutes les âmes coréennes quelque temps après Pâques risque à en voir quelques-unes se sauver plus tôt qu'elles ne le feront. Il a apparu à satiété à une quarante ou cinquante de chrétiens tantôt sous la figure de deux enfants et d'une colombe qui se disaient la Sainte Trinité tantôt sous la figure de votre serviteur. Voyez le reste dans la lettre que je suppose que vous recevrez de Monseigneur.

Priez pour la misérable des misérables Missions la Mission de Corée et pour moi qui ai l'honneur d'être Messieurs et bien chers confrères, en union de prières et S.S. Sacrifices.

Yangtchy Nopsil

3 déc. 1838.

Votre très humble et très obéissant serviteur

Pet. Ph. Maubant

miss. de Corée

+

J.M.J.

M. Verrolles

Monsieur et cher Confrère,

Je vous remercie de votre souvenir et des signes que vous m'en avez envoyés. Vous me demandez où je suis et ce que je fais et voilà déjà toute votre lettre en gros et en détail. Je suis en Corée et je devrais y faire ce que vous faisiez au Sutchuen avant d'être au Collège. Je vous prie, puisque le bon Dieu vous a inspiré la pensée de commencer à m'écrire, de m'écrire plus longuement à l'avenir ; vous avez de la matière et de quoi la faire bien valoir. – Je suppose que Monseigneur vous enverra de longs détails sur son entrée en Corée et sur les persécutions partielles qui ont affligé³²⁾ nos infortunés chrétiens en six contrées principalement. On nous avait donné à croire ou penser à feu Monseigneur Bruguière et à votre serviteur qu'il n'y avait pas ou presque pas d'apostats en Corée. Alors on doit dire du martyr en Corée comme nos bons vieux compatriotes disent des miracles : le temps des martyrs est passé ! Sur environ une soixantaine et plus qui ont été arrêtés, tous, exceptés un ou deux, sont sortis de la voie du ciel par la porte des lâches apostats. Cet excepté travaillé d'une peur extrême se jeta à l'eau en traversant un fleuve pour se rendre à une prison de la capitale. Dieu veuille avoir fait de son suicide un martyr. On dit qu'une seule femme n'a pas renié sa foi.

Le diable, non content d'enchaîner par la crainte les misérables coréens sous son esclavage tyrannique infernal, a tenté de saisir tout et de laisser sauver ce qui se serait sauvé dans une persécution générale. Il a apparu à bien des reprises à une cinquantaine de chrétiens, ordinairement sous l'image de deux enfants et d'une colombe qui se disaient les trois personnes de la S.S.S. Trinité un seul Dieu et quelque fois sous la figure de votre serviteur les exhortant à l'exacte observance de la morale et de tous les préceptes évangéliques. Dans les apparitions de la Trinité, c'était l'enfant qui se disait la personne du Fils qui parlait, prêchait dans une apparition particulière à un jeune homme de plus de 20 d'années pendant la nuit, cet enfant seconde personne, les deux autres ayant disparu, se donna à communier à 10 de ces chrétiens. Il disait que c'était à cause de cinq d'entre eux que la religion chrétienne était en Corée et qu'il l'y conservait. Il leur promettait prochainement la publicité de la religion chrétienne. Il leur disait que leur évêque et leurs prêtres ne cessaient de prier pour obtenir la publicité de la religion, mais qu'ils n'étaient pas secondés. Il leur prescrivit un jour de jeûne et leur ordonna de se rendre en ce jour sur une montagne voisine pour prier et y être témoins de sa gloire. Ils obéirent et furent, disent-ils, effectivement témoins d'une splendeur éblouissante. Enfin il leur dit de venir nous rapporter ces apparitions. Ils vinrent en faire le rapport à votre serviteur. Je leur dis après les avoir entendus⁵¹⁾ et interrogés que ce n'était pas le Seigneur Dieu qui leur avait apparu, mais le diable qui voulait éteindre la religion en leur pays. Après en avoir ensuite conféré avec Monseigneur⁵³⁾ nous leur donnâmes une instruction et une règle de conduite à ce sujet. Depuis cette époque, il ne reparut plus qu'à un jeune homme qui n'avait pas encore satisfait au précepte de la communion quoiqu'il en eût l'occasion bien des fois.

Maintenant ces pauvres chrétiens planteurs de tabac ont repris leur train de vie ordinaire et sont tranquilles. Pendant le temps de ces apparitions ils avaient perdu le goût du travail, ils n'avaient plus d'appétit pour rien. Ils ne rêvaient plus que la publicité de la religion et les apparitions.

Je vous prie de me dire sur quoi on se fonde à dire dans votre catéchisme que le précepte de l'abstinence n'atteint pas les enfants au dessous de 7 ans ou qu'on commence à être tenu à ce précepte à 7 ans et non avant. Cette enseignement serait nouveau dans le diocèse de Bayeux. ? aurait-il quelque nouvel indult, ou bien quelque privilège pour ce pays-ci? Veuillez bien me le faire savoir. Item. J'avais toujours entendu que pour gagner les indulgences du St Rosaire, les confrères n'étaient tenus qu'à réciter un rosaire la semaine

cum meditationibus competentibus. J'ai lu la règle d'en réciter en outre un le dimanche. Quid iuris et debiti de scapulario?

Item, qui pro causâ loco abstinentiae feriae IV bis recitat 7 Pater et 7 Ave cum meditationibus super 7 dolores fruitur omnibus iisdem beneficii ac si abstinentiam notâ die servaret. Porro contrarium adhuc legi. Quid iuris et veri ? Si vous le savez, veuillez bien me le répondre bien démontré.

Interim, je recommande nos chrétiens et moi à vos prières et S.S. Sacrifices et j'ai l'honneur d'être

Yangtchy Nopsil

1838 Décembre

Votre très humble et très obéissant serviteur

Pet. Ph. Maubant

Monsieur Verrolles de Bayeux
au Sutchuen Collège